

	<b>PAGE</b>
<b>Table des matières</b>	1
Mot du président	2 - 3
PV de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2005	4 - 8
PV de l'assemblée extraordinaire du 4 mai 2005	8 - 12
Contexte 2005	13 - 14
Météo	14 - 15
Les récoltes 2005	15
Consultations	15 - 17
Plan directeur cantonal	15
Révision de la loi fédérale sur les forêts	15 - 16
PA 2011	16 - 17
Distances minimales : révision du rapport FAT n°476	17
Communications	17 - 18
Foire de Lucerne	17 - 18
L'agriculture en terre jurassienne	18
Informer la population	18
Bulletin d'information	18
Brunch du 1 <sup>er</sup> août 2005	18
Centrale des oléagineux	19
Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique	20
Parc naturel régional du Doubs	20
Données générales sur l'agriculture jurassienne	21
Economie laitière	22 - 23
Evolution des contingents laitiers dans le canton du Jura	23
Economie animale	23 - 26
Juranico	23 - 24
Marchés publics	24 - 25
BVD/MD	25
Commercialisation des chevaux et viande de cheval	26
Loi sur l'eau	26 - 28
Impôts transfrontaliers	27
Girobroyeur	27
Fondation rurale interjurassienne	27 - 28
Divers	28
Assurances	28 - 29
Service de renseignement juridique	29 - 30
Exploitation transfrontalière (CTJ)	30
AJAPI	30 - 31
Programme d'activité 2006	32
Bilan	33
Compte de résultat	34
Fonds de solidarité	35
Rapport vérification	36

## **Mot du président**

Les paysans jurassiens, comme leurs collègues de toute la Suisse, sont prêts à poursuivre l'évolution dictée par la Confédération afin de répondre aux attentes de la population du pays. Mais seuls, ils n'y parviendront pas. Ils ont besoin du soutien du monde politique pour limiter les pressions économiques permanentes.

Besoin de la politique d'abord, pour établir des principes de partage de la plus-value tout au long de la filière agro-alimentaire, car c'est toujours le dernier de la chaîne qui subit le choc le plus important. Et l'agriculteur ne peut, lui, répercuter la baisse sur personne. Les prix des produits agricoles payés aux agriculteurs ont chuté de plus de 25% ces dix dernières années alors que les prix à la consommation ont augmenté de plus de 10%.

Besoin de la politique, pour maintenir une certaine protection douanière dont l'économie ne veut plus, car nos exploitations ne pourront jamais régater avec celles des Etats-Unis, du Brésil ou de la Nouvelle-Zélande. L'agriculture, si elle ne s'oppose pas à un commerce mondial équitable et à un certain démantèlement des subventions à l'exportation doit se voir garantir de pouvoir produire une bonne partie de l'alimentation destinée à sa population et faire ainsi reconnaître à notre pays sa souveraineté alimentaire.

Besoin de la politique, enfin pour assurer le maintien de la rémunération des prestations d'intérêt général que sont la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage et des sites et une occupation décentralisée du territoire. Les coûts engendrés pour ces prestations sont couverts par les paiements directs et c'est à travers l'enveloppe financière que les politiciens doivent les garantir.

La politique toujours, car elle ne doit pas abandonner l'agriculture au profit de l'économie pure et dure mais, plutôt l'inscrire dans l'intérêt global de la société même si le gain économique apparaît de prime abord minime.

Mais, c'est surtout à la profession de tisser le lien de reconnaissance entre les paysans et la population. Les bonnes raisons d'après-guerre ayant disparu, c'est certainement un lien de confiance qui est à développer. Confiance en la qualité des produits pour une sécurité alimentaire garantie par une agriculture durable.

Les pessimistes pourraient affirmer que l'année 2005 fut celle de tous les malheurs : inondations, grêle violente dans de nombreuses régions, sécheresse en automne, baisse des prix des produits agricoles, négociations OMC, discussions avec les USA et j'en passe !

Pourtant, rien de bien exceptionnel à tout cela. Depuis la nuit des temps, les paysannes et les paysans sont habitués à faire face à l'adversité. Le réalisme suffit à constater que 2005, fut aussi l'année de la solidarité paysanne à travers différentes démarches ! Les dons de fourrages au profit des victimes des inondations et surtout la manifestation du 17 novembre à Berne en témoignent. Solidarité aussi avec les consommateurs, qui se sont exprimés en acceptant l'initiative « Stop OGM » désobéissant ainsi à la toute puissante économie du profit et aux politiciens qui la cautionnent. Solidarité bien en harmonie derrière cette décision du souverain, car outre la sage volonté de laisser du temps au temps se cache un signal clair en faveur des produits alimentaires sains, de qualité et issus d'une agriculture de proximité qui respecte des conditions de production très strictes !

L'agriculture demeure donc capable de se mobiliser malgré la dureté des temps et de croire toujours et encore en son métier.

Dans le cadre de la formation, on peut se réjouir et constater que les classes des écoles d'agricultures, sur l'ensemble du pays sont bondées de jeunes qui acquièrent, contre vents et marrées, les compétences de demain.

Tout cela démontre que l'année 2005 aura contribué à identifier et à préparer tant pour les agriculteurs que pour la défense professionnelle, les futurs combats à mener.

A travers toutes ces réflexions, l'optimiste peut trouver une motivation à se battre pour une cause, pour une démarche, voire pour un idéal. Il pourra même y trouver une dynamique de l'esprit qui donne un sens à la vie de la communauté rurale jurassienne.

Une première période de travail de 4 ans arrive à son terme pour le comité de la CJA. Durant ces années, le comité a tenté de réunir les exploitants agricoles et les organisations partenaires afin de favoriser la concertation au sein du monde rural jurassien. Avec les agriculteurs, membres de la CJA, nous avons organisé des séminaires régionaux dans les 4 régions chaque année en collaboration avec les sociétés régionales qui choisissent les thèmes à aborder. Par ces contacts, la CJA peut être sensibilisée aux problèmes quotidiens de la base, s'en inspirer et relayer ainsi une réalité de terrain en amont. Nous pensons que cette démarche est indispensable pour rester proche des membres qui cotisent à la CJA.

Notre implication dans la création et la conduite de la FRI a nécessité un travail considérable mais combien gratifiant car la naissance de la FRI garantit à court et moyen terme un Institut formateur dans l'ARC jurassien. A travers de la création de cette institution commune, d'autres contacts se sont renforcés, notamment avec la CAJB, qui débouchent sur l'établissement de liens qui passent par-dessus la frontière politique qui sépare le Jura et le Jura Bernois.

Durant cette période, on a pu se rendre compte de la nature particulière des rapports entre la CJA et l'Etat. Dans un petit canton comme le Jura, il n'est pas concevable que l'Etat administre son agriculture sans l'avis de la profession. C'est bien dans ce sens, que le climat de confiance et de collaboration est devenu presque institutionnel en tout cas culturel même si les avis des deux parties peuvent diverger sur la façon d'aborder certains problèmes cruciaux.

Pour partager ses points de vue en matière de politique agricole jurassienne, la CJA invite régulièrement les élus agricoles jurassiens qui répondent généralement positivement car l'échange d'informations ne peut être que positif.

La même démarche entreprise avec les parlementaires jurassiens aux chambres fédérales a permis à la CJA de sensibiliser les élus jurassiens sur les grandes échéances, notamment PA 2007 et PA 2011. A relever qu'en 2005 et pour la première fois, les 4 parlementaires jurassiens ont répondu à notre invitation et par ce biais nous avons pu partager les visions politiques des uns et des autres.

Il est évident que durant toute cette législature, nous avons participé aux activités et manifestation régionales et nationales. Les préoccupations de l'agriculture jurassienne ont toujours pu être relayées par notre présence au comité d'Agora et à la chambre suisse de l'agriculture de l'USP. Nous entendons d'ailleurs poursuivre nos activités dans ce sens à l'avenir.

Vincent Eggenschwiler

## **PV de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2005 à 9 h 45 en la Halle de gymnastique de Cornol.**

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2004
4. Rapport d'activité 2004
5. Comptes 2004
6. Budget 2005
7. Election complémentaire au comité
8. Divers

### 1. Ouverture de l'assemblée par le président

Le président salue les personnes présentes et les remercie de prendre part à cette assemblée ordinaire. Il salue en particulier M. Charles Juillard, vice-président du parlement jurassien, M. Bernard Beuret, représentant du gouvernement, M Raymond Girardin, maire de la commune de Cornol, Mme Madeleine Amgwerd et M. Pierre Kohler, représentants jurassiens aux chambres fédérales, Mesdames et Messieurs les députés. Il salue également M. Urs Schneider, vice-directeur de l'USP, les représentants de la Miba et tous les partenaires de la CJA ainsi que les représentants de la presse.

M. Charles Juillard nous transmet le meilleur message du parlement jurassien. De par ses origines terriennes, il se dit très proche des soucis des agriculteurs. Il rappelle que le canton du Jura soutient son secteur primaire dans une mesure importante. Il regrette les attaques incessantes des milieux économiques et écologiques envers l'agriculture et constate toute la difficulté de faire évoluer l'agriculture dans un pareil contexte. Face à cette situation, il appelle les agriculteurs à renforcer la communication envers les citoyens pour les sensibiliser aux problèmes.

M. Bernard Beuret, chef du service de l'économie rurale excuse le Ministre Jean-François Roth et apporte les salutations du gouvernement. Dans son allocution, il relève que l'économie mondiale est dominée par un courant néolibéral et que celui-ci ne passe pas sans être accompagné de son lot de problèmes qui touche de plein fouet l'agriculture.

L'effet de cette tourmente se caractérise par une baisse des prix et des revenus agricoles. M. Beuret enjoint les agriculteurs et leurs organisations à ne pas tout accepter et à négocier une contre partie à chaque baisse de prix. Il prône une meilleure cohésion des producteurs afin de maîtriser l'offre au niveau suisse, voire mondial. Pour lui l'avenir de l'agriculture passe par une augmentation du chiffre d'affaire agricole grâce à une production à haute valeur ajoutée.

M. Beuret remercie la CJA pour son action et affirme que le canton lui accorde toute sa confiance.

M. le maire de Cornol souhaite la bienvenue dans sa commune qu'il présente brièvement. Le village long de trois kilomètres compte 850 habitants, les artisans de tous les corps de métier et deux usines occupant 180 personnes. La

proximité de l'autoroute favorise et facilite l'accès à la commune et a permis de diminuer drastiquement le flux des 9'000 véhicules qui traversaient le village auparavant.

## 2. Désignation des scrutateurs

L'assemblée désigne MM. Rémy Koller et Guy Jubin scrutateurs du jour.

## 3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2004

Celui-ci figurait dans le rapport annuel. Il est accepté avec remerciements à son auteur.

## 4. Rapport d'activité 2004

Le secrétaire général entame son rapport en fustigeant les propositions de réformes de la politique agricole que le Conseil fédéral (CF) a proposé au début février. La CJA n'accepte pas le rythme du transfert du soutien au marché en paiements directs dont les effets seront dévastateurs sur les prix à la production. La Chambre s'offusque que le CF veuille baisser le montant du crédit cadre alors que l'on devrait l'augmenter en raison de l'inflation qui n'épargne pas l'agriculture.

Jean-Paul Lachat revient ensuite sur les divers dossiers qui ont occupé la CJA en 2004. Le projet de renouvellement de la fromagerie de Courgenay a été accompagné dès son départ. Il félicite les agriculteurs qui se sont engagés dans ce projet assurant par leur engagement le maintien d'une structure de transformation importante dans le Jura.

La révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires provoquera des frais supplémentaires aux agriculteurs alors que l'on ne cesse de leur demander de diminuer leurs coûts de production. Sous le couvert de la sécurité alimentaire la Confédération exige plus de son secteur primaire sans octroyer de moyens supplémentaires. La Chambre, à l'instar d'AGORA a répondu à la consultation mais sans que ses arguments ne soient retenus.

Parmi les tâches de la CJA figure la sauvegarde de l'aire agricole dans son étendue et son affectation. La CJA a donc réagi à l'annonce de la création du nouveau terrain de golf dans la région de Delémont. Les besoins en SAU pour la collectivité publique sont particulièrement importants dans cette région. L'implantation d'un golf ampute l'agriculture de son outil de travail dans une mesure irraisonnée. La Chambre s'oppose à ce projet qui n'offre pour l'instant aucune contre partie au monde agricole.

La comité de la CJA a décidé de créer le premier réseau écologique du Jura dans le secteur de la Vendeline-Coeuvatte en raison de l'intérêt qu'a manifesté un groupe d'agriculteurs de cette région. Le comité est convaincu qu'il est préférable de prendre la direction de tel projet plutôt que de devoir s'accommoder de solutions venant d'autres milieux pas toujours bien disposés à l'égard de notre profession. Le projet vise des objectifs multiples comme : la communication agricole, le maintien de la biodiversité et un apport économique

supplémentaire pour des surfaces destinées à une exploitation extensive. La décision finale pour réaliser ce projet appartiendra aux exploitants concernés.

Suite à une utilisation quelque peu intempestive d'un girobroyeur dans les Franches-Montagnes, une réglementation de l'utilisation de cet engin dans certaines zones a été réclamée par le ministre de l'environnement et de l'équipement. A réitérées reprises, la CJA a rappelé qu'utiliser judicieusement cette machine contribue à faciliter le travail des agriculteurs. Elle espère que le gouvernement réglera ce genre d'intervention par une procédure d'autorisation et non une interdiction dans de nombreuses zones comme le préconise le projet de modification d'ordonnance en discussion actuellement.

En sa qualité de partenaire et membre fondateur de la Fondation rurale interjurassienne, la Chambre suit avec attention la construction de cette nouvelle institution interjurassienne. Au-delà de ses fonctions essentielles de formation, la nouvelle entité met de multiples compétences à disposition des agriculteurs. La CJA attend de la FRI qu'elle assume les missions attribuées auparavant au centre de vulgarisation et à l'institut agricole, qu'elle s'investisse dans la prospection de solutions qui permettent de diminuer les coûts ainsi que la recherche de nouveaux canaux d'écoulement des produits agricoles jurassiens.

Le secrétaire général se réjouit enfin que les tribunaux jurassiens aient autorisé le développement de plusieurs projets de porcheries ou poulaillers. Il espère que la longue procédure provoquée par l'opposition d'organisations de protection de la nature n'ait pas découragé les partenaires commerciaux des agriculteurs concernés.

Pour terminer, Jean-Paul Lachat remercie les membres de la CAJ pour leur confiance. Il adresse aussi ses remerciements aux membres du comité ainsi qu'au personnel de la CJA. Il remercie le canton et le service de l'économie rurale pour la bonne collaboration.

Dans la discussion des rapports, M. Philippe Odiet s'inquiète de la position prise par la FSPC qui vise une diminution des prix. Il trouve cette démarche irresponsable provenant d'une organisation agricole de défense professionnelle.

M. Rémy Chavanne dit son opposition à la création d'un réseau écologique dans sa région. On lui répond que le projet repose sur une base volontaire et que des réseaux voient le jour dans d'autres cantons sans que cela ne pose de problème aux exploitants.

Les rapports sont soumis au vote et acceptés

### Programme d'activité

Celui-ci figure dans le rapport 2004. Le secrétaire général communique en détail la position actuelle de la CJA sur PA 2011 et les axes qui seront défendus. Il explique aussi que la sortie anticipée du contingentement laitier va faire l'objet

d'un suivi particulier. A ce propos, la CJA a communiqué à la MIBA ses remarques et revendications sur son projet de sortie anticipée. Le comité et l'assemblée des délégués doivent se prononcer sur celles-ci. La communication externe ainsi que la recherche de solutions pour atteindre l'équilibre financier de la CJA figure aussi parmi les actions à mettre en œuvre.

On demande dans la salle que la Chambre porte une attention particulière au maintien de la prime de non ensilage pour les producteurs de lait.

M. Louis Buchwalder souhaite savoir ce se qui passe avec le Parc naturel du Doubs. Jacques Maître, collaborateur à la Chambre siège au comité du parc, pour l'instant il n'est pas prévu d'abandonner ces discussions à moins que les agriculteurs concernés par le périmètre du parc n'en fassent la demande.

Le programme d'activité est accepté par l'assemblée

#### 5. Comptes 2004

Ils sont présentés et commentés par le secrétaire général. Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 279.10. Les réserves restent stables et les comptes sont meilleurs que ne le prévoyait le budget en raison de produits supplémentaires du secteur assurance. La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont approuvés et décharge est donnée aux organes de la CJA.

#### 6. Budget 2005

Le budget 2005 prévoit un déficit de Fr. 25'500.- couvert par les réserves de l'organisation. Le comité a chargé le secrétariat de se mettre en recherche de nouveaux mandats rémunérateurs afin d'atteindre un équilibre financier et de ne pas devoir augmenter les cotisations des membres.

Le budget 2005 est accepté sans discussion.

#### 7. Election complémentaire au comité

M. Etienne Oeuvray a démissionné du comité suite à son retrait de la présidence à la société des paysans et paysannes d'Ajoie (SPPA). Il est remercié par le président pour l'énergie qu'il a déployé durant de nombreuses années au sein dans la défense professionnelle. Pour lui succéder, la SPPA propose la candidature de M. Jean-Marc Nagel de Charmoille. L'assemblée ratifie cette nomination par acclamations.

#### 8. Divers

M. Urs Schneider, vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans, apporte les salutations de notre organisation faîtière. Il expose les positions de l'USP sur les projets du Conseil fédéral à propos de PA 2011 qui tiennent en quelques mots : maintien du crédit cadre, transfert du soutien au marché en paiements directs le plus lentement possible, ne pas mettre les allocations familiales que reçoivent les paysans dans le crédit cadre. D'autre part il relève que l'USP trouve que la modification de l'ordonnance sur les paiements directs offre une solution acceptable.

M. Bernard Beuret revient sur la question des relations avec les milieux de l'environnement. Il préconise que l'agriculture se positionne en partenaire de ces organisations en vue d'engager un dialogue et une négociation avec ces milieux.

M. André Claude souhaite savoir pourquoi les subventions pour la construction de fosses à purin en zone de plaine seront abandonnées. On lui répond que cette décision s'imposait afin de permettre au canton de mobiliser davantage de moyens de la Confédération pour l'agriculture jurassienne.

M. Raymond Cerf répond à M. Louis Buchwalder que la fédération du menu bétail a mis sur pied un projet de mise en valeur de la laine de mouton afin de revaloriser cette matière première.

M. Rémy Chavanne s'offusque du montant prélevé par AJAPI pour le contrôle de détention des juments FM. M. Jacques Maître répond que ce montant résulte d'un calcul des coûts effectifs.

M. Claude Quartier salue l'assemblée au nom du journal AGRI. Il annonce qu'il va prendre une retraite anticipée. Il apporte son soutien à la CJA dans son projet de développement d'un réseau OQE.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée par le président qui invite les personnes présentes à la conférence sur l'OMC qui suivra le repas et qui sera présentée par M. Jacques Chavat, vice-directeur à l'Office fédéral de l'agriculture.

## **Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Chambre jurassienne d'agriculture le 4 mai 2005 à 20 h 00 au restaurant de la Poste à Glovelier.**

### ***1. Ouverture de l'assemblée***

Le président ouvre l'assemblée à 20 h 10. Il salue les personnes présentes, en particulier Me Claude Jeannerat, qui a été invité pour informer l'assemblée sur les possibilités de procédures existantes dans le règlement de l'affaire JURANICO.

Le président évoque les problèmes qui ont conduit à l'arrêt des activités de Juranico. Il informe l'assemblée que la CJA est intervenue à plusieurs reprises auprès du gérant et du président lorsque les délais de paiement s'allongeaient. Des réponses rassurantes du gérant avaient été données et la situation s'est améliorée mais sur quelques mois seulement. M. Eggenschwiler constate avec amertume que tout le monde a été grugé et s'inquiète de la situation des agriculteurs qui ont du bétail impayé.

Désignation des scrutateurs :

Le président propose de désigner comme scrutateurs Messieurs : Philippe Jeannerat, Philippe Respinguet, Michel Pape et Dominique Erard. La salle accepte la proposition du président.

L'assemblée a été convoquée dans les 10 jours conformément aux dispositions statutaires avec un ordre du jour auquel le président propose une modification qui permette de scinder en deux la décision du point 3. L'ordre du jour se présente donc ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Prendre connaissance du projet d'organisation des marchés de bétail et de la convention entre le Service de l'économie rurale et la Chambre jurassienne d'agriculture concernant l'organisation des marchés de bétail bovin et ovin.
3. Ratifier :
  - a. La reprise du mandat
  - b. La convention
4. Décider le changement d'affectation d'une partie du fond de solidarité en fond de garantie des marchés de bétail.
5. Divers

La modification est acceptée sans opposition.

Le président rappelle que l'assemblée de la CJA a été convoquée afin d'assurer l'avenir des marchés de bétail dans le Jura. La Chambre ne disposant dans un premier temps d'aucun moyen pour intervenir dans le règlement du problème financier de la coopérative en déroute s'est d'abord préoccupée d'assurer la continuité d'un système d'écoulement nécessaire aux producteurs de bétail. Il relève que les problèmes engendrés par la coopérative en difficulté suscitent encore beaucoup d'interrogations et que la CJA ne possède pour l'instant pas plus d'informations que ce qui a été annoncé dans la presse. Il donne ensuite la parole à Me Claude Jeannerat pour qu'il informe l'assemblée sur les procédures auxquelles on peut s'attendre et sur le suivi à mettre en place.

Me Jeannerat explique qu'il existe 3 variantes au règlement de telles situations :

- A) Reprise de l'entreprise par un nouvel exploitant ou recapitalisation par les membres
- B) Demande d'une mise en sursis concordataire afin d'assainir la situation financière en demandant un abandon d'actif aux créanciers. Cette variante est en principe utilisée lorsque l'entreprise entend continuer son activité, ce qui est manifestement difficile à imaginer pour Juranico étant donné la perte totale de confiance envers la coopérative.
- C) La mise en faillite avec dépôt de bilan qui démontre le surendettement de l'entreprise et son incapacité à couvrir celui-ci.

Me Jeannerat explique que les membres de Juranico seront appelés à couvrir les pertes conformément aux statuts de la coopérative. La limite de cette responsabilité n'est pour l'instant pas clairement établie, puisque la modification des statuts de la coopérative qui limite cette responsabilité à 10'000 francs n'a été inscrite que tardivement au registre du commerce.

Dans tous les cas, les sociétés membres de la coopérative devront vraisemblablement passer à la caisse. Les membres de ces dernières pourraient

être appelés à participer financièrement si les statuts de leur organisation (syndicat d'élevage, société de laiterie...) précisent ce genre de responsabilité.

Me Jeannerat termine en mettant en exergue le conflit d'intérêt pour la CJA qui retrouvera parmi ses membres des créanciers en attente d'argent pour les bêtes vendues et des membres de sociétés qui devront répondre des engagements envers Juranico. Il suggère que l'on crée une commission de surveillance qui représente les créanciers producteurs de bétail.

Une large discussion suit la présentation on apprend que la responsabilité de l'Etat pourrait être engagée uniquement si des erreurs de surveillance étaient avérées ; qu'en principe avec une société coopérative qui engage la responsabilité de ses membres, les créances devraient être honorées. On relève dans la salle la nécessité de trouver une solution rapide pour payer les fournisseurs qui ont du bétail « pendu ». M. Scheidegger demande que les personnes qui ont commis des malversations soient poursuivies et s'étonne que la commission de vérification n'ait pas découvert cette situation plus vite.

Me Jeannerat nous informe que l'administration de Juranico est compétente pour décider de la mise en faillite ou d'une demande de sursis concordataire et qu'une décision d'assemblée n'est pas obligatoire.

La discussion sur Juranico est close, le président remercie Me Jeannerat qui nous quitte en raison d'autres obligations.

## ***2. Prendre connaissance du projet d'organisation des marchés de bétail et de la convention entre le Service de l'économie rurale et la Chambre jurassienne d'agriculture concernant l'organisation des marchés de bétail bovin et ovin.***

Jean-Paul Lachat explique les raisons qui ont conduit le comité de la CJA à proposer au Canton la reprise de l'organisation des marchés de bétail.

Assurer la continuité des marchés a été la première préoccupation de la CJA. La législation fédérale favorise ce canal d'écoulement en réservant 10 % des quotas d'importation de viande comme contrepartie au bétail qui y est commercialisé. Ces marchés permettent aussi la création de prix de références et offrent une possibilité d'écoulement très transparente aux producteurs. Il explique aussi qu'il était important d'éviter une interruption afin de maintenir l'intérêt des acheteurs.

L'objectif du comité est d'assurer la mise en place d'un système sûr et performant dans l'organisation de ces marchés

La CJA avait aussi annoncé lors de sa dernière assemblée générale qu'elle était à la recherche de mandats rémunérateurs afin de renforcer son système administratif et sa base financière, le but étant d'éviter une augmentation des cotisations des membres.

J-P Lachat explique encore qu'il est prévu de créer un fonds de réserve sur débiteurs qui permette de palier à d'éventuels cas d'insolvabilité d'acheteurs. Il relève que la responsabilité individuelle des membres de la CJA n'est pas

engagée puisque la CJA répond de ses engagements uniquement par sa fortune propre.

La CJA s'est inspirée de ce qui se fait dans le canton de Neuchâtel, où la Chambre d'agriculture organise les marchés de bout en bout, y compris le versement des contributions cantonales. La CJA s'est par ailleurs assurée les services du responsable neuchâtelois pour lancer le projet soumis à ratification ce jour.

On présente ensuite la convention signée avec l'Etat, d'abord en l'expliquant dans les grandes lignes et ensuite en la lisant sur le rétroprojecteur.

Une large discussion suit la présentation où l'on aborde en détail les questions financières qui n'avaient pas été données par omission lors de la présentation. On explique que le projet soumis à l'assemblée rapportera environ 90'000 francs par année et qu'il nécessitera l'augmentation du temps de travail de Mme Choulat à 90, voire 100 %, au lieu de ses 60 % actuels. Les recettes supplémentaires permettront de couvrir l'augmentation de loyer, les autres frais administratifs et de constituer la réserve sur débiteurs exigée par le canton. Il n'est pas prévu d'engager d'autre personne pour l'organisation de ces marchés. Economiquement, ce projet est intéressant pour la CJA pour autant que le nombre d'animaux amené sur les marchés se maintienne aux alentours de 3000 bêtes.

M. Daniel Baehler regrette que la CJA ne propose qu'une variante et n'ait pas prévu une solution avec la collaboration de Proviande par exemple. Il propose que l'assemblée mandate le comité de la CJA pour rechercher une autre solution qui prenne en compte ce genre de collaboration.

On explique encore que le principe de vente poids vif est imposé par le fait qu'une partie du bétail n'est pas abattu de suite après les marchés et retourne dans des exploitations d'engraissement. Un changement de système n'est dès lors pas possible.

Le secrétaire général informe l'assemblée que le comité soumettra à la prochaine assemblée générale une modification de statuts qui permette de confier la révision des comptes de la CJA à une fiduciaire qui s'engage dans la décharge envers le comité et les membres.

La discussion n'étant plus utilisée, on passe au vote.

### **3. Ratifier :**

#### **a. La reprise du mandat**

Le président soumet en premier la proposition de M. Baelher qui consiste à mandater le comité pour la recherche d'une autre variante que celle proposée :

La proposition est soutenue par 4 voix.

En opposition, la reprise du mandat par la CJA est approuvée par une très large majorité.

### ***b. La convention***

La convention entre le service de l'économie rurale et la CJA est approuvée par une large majorité avec une voix contraire.

#### ***4. Décider le changement d'affectation d'une partie du fonds de solidarité en fonds de garantie des marchés de bétail***

Le secrétaire général explique que pour respecter la convention une réserve sur débiteurs de 60'000 francs doit être constituée. Le comité propose d'utiliser une partie du fonds de solidarité pour financer celle-ci. M. Jacques Maître complète les informations en expliquant que ce fonds avait été constitué grâce à des ristournes versées par la caisse d'assurance de l'USP.

Le fonds bouclait au 31.12.2004 avec Fr. 85'453.96, dont près de 62'000 francs en fonds de placement rapidement utilisables. Le comité de la CJA propose de changer l'affectation de Fr. 60'000.- et de les placer en fonds réserve conformément aux exigences de la convention approuvée précédemment.

La proposition d'affectation du fonds de solidarité est acceptée par une large majorité.

#### ***5. Divers***

M. Philippe Chételat se félicite de la décision prise et demande que la Chambre s'inquiète de la formation des personnes qui sont appelées à siéger dans des comités ou conseils d'administration d'organisations agricoles.

M. Jean-Louis Chételat se soucie de la distorsion de marché que provoquent les deux dates de référencement du bétail pour l'obtention des paiements directs. On espère que ce problème puisse se régler avec la fusion des bases de données BDTA et PER prévue dans PA 2011.

M. Gérald Chételat demande si le canton va venir en aide aux agriculteurs qui ont des problèmes de liquidités en raison de la débâcle de Juranico. M. Bernard Beuret pense qu'il existe des possibilités de répondre à de telles demandes avec les crédits d'aide aux exploitations paysannes. Il invite les personnes concernées à adresser leurs demandes à son service.

M. Pierre Monnin demande à la Chambre de suivre de près ce qui se passe sur les marchés et d'intervenir sans délai en cas de constatations de toute opération qui nuirait aux paysans jurassiens. Le président lui répond qu'en ce qui concerne les marchés une attention particulière sera apportée à ce suivi.

Enfin, le président répond à M. Stéphane Scheidegger que la CJA n'a pas été informée de la manifestation devant les portes d'Emmi.

La discussion n'étant plus utilisée, le président clos l'assemblée vers 23 h 15. Il remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont assisté activement au débat. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée au comité et souhaite une bonne rentrée à chacun.

Le secrétaire  
J-P Lachat

## Contexte 2005

L'année 2005 a été marquée par une reprise économique. Les grandes entreprises et autres multinationales ont affiché une belle santé dans la publication de leurs résultats intermédiaires. Les bourses européennes ont réagi très favorablement à ces annonces en progressant de manière extraordinaire et les bénéficiaires des actionnaires en 2005 friseront sans doute des records. Le marché de l'emploi s'est quelque peu amélioré mais pas dans la même mesure que celui des capitaux. Cette situation est donc favorable aux nantis alors que le nombre de personnes dont la situation économique se précarise augmente constamment. La Suisse découvrait ainsi en fin d'année qu'elle comptait plus d'un million de personnes pauvres.

Dans la région jurassienne, la décision de la direction de Swissmétal d'abandonner la fonderie de sa succursale de Reconvilier a provoqué une onde de choc sur toute la population. Cette réorientation stratégique aura pour conséquence l'abandon de nombreux emplois dans une région périphérique. Les compétences du personnel ne sont pas remises en cause et cette décision suscite l'incompréhension dans l'opinion publique.

D'un point de vue plus agricole, les accords de l'OMC occasionnent bien des soucis à l'agriculture suisse. Bien que ceux-ci n'aient que peu progressé en 2005, la pression est maintenue et les discussions continuent. Les milieux agricoles, qui seront les grands perdants de l'aboutissement de ces négociations, ont occupé les médias par différentes actions pour sensibiliser les citoyens et le monde politique à leur volonté d'obtenir des accords qui ne signent pas l'arrêt de mort de la paysannerie. C'est dans ce but que durant l'été, des paysans norvégiens se sont rendus à pied de leur pays au siège de l'OMC à Genève. Leur passage en Suisse a été remarqué et soutenu par les paysans suisses.

Le lancement d'un accord de libre échange avec les Etats-Unis a créé la surprise dans le monde agricole et constitue une pression supplémentaire sur les paysans. La production agricole suisse ne peut pas concurrencer les produits américains obtenus grâce à des structures gigantesques, utilisant sans vergogne les hormones de synthèses, les antibiotiques et autres produits OGM que la grande majorité des consommateurs rejette. On s'interroge sur la crédibilité d'un tel accord après l'acceptation de l'initiative « Stop OGM » par le peuple en automne. Il faut relever enfin que le gain d'un tel accord pour l'industrie reste minime, les Etats-Unis taxant les produits de l'industrie suisse à un taux de 2.5%.

Ce contexte de négociations internationales offre néanmoins de nombreux arguments à certains détracteurs de l'agriculture et autres chantres d'une économie libérale où le marché « libre » réglerait tous les problèmes économiques. On a assisté durant l'année écoulée à un durcissement de la position de ces milieux envers l'agriculture suisse. Ils réclament une plus grande ouverture de nos marchés aux produits étrangers même si les contre parties issues de la négociation sont minimales ou inexistantes. Ils fustigent le soutien

dont l'agriculture bénéficie et remettent constamment en question la politique agraire en vigueur.

Le poids économique de l'agriculture a certes diminué et la réforme entreprise dans les années nonante y a contribué de manière significative. Les arguments utilisés aujourd'hui démontrent souvent une méconnaissance du secteur primaire et de son influence dans les autres secteurs. La sensibilisation des milieux économiques, voire la concrétisation d'un nouveau partenariat avec eux, sont les nouveaux défis de la défense professionnelle.

En 2005, malgré une stabilité des marchés agricoles les prix des produits ont globalement baissé. La valeur de la production agricole suisse recule à 9'995 millions de francs, soit de 5,6 % par rapport à 2004. De 1995 à 2005, cette valeur corrigée en fonction du pouvoir d'achat a baissé de 42%.

L'arrivée d'un hard-discounter allemand en Suisse a provoqué une réorientation des grands distributeurs Suisses vers des lignes de produits bon marché. Cette « aldisation » de la Suisse augmente la pression sur les prix à la production, on notera cependant qu'on trouve aussi des produits suisses parmi les produits alimentaires à prix cassé, signe qu'une répercussion des baisses imposées aux producteurs pourrait une fois profiter au consommateur. Cependant, la banalisation de produits de haute qualité avec des coûts de production élevés reste un sujet de préoccupation et mérite une attention particulière.

**Météo** (*source B. Beuret, rapport de la station phytosanitaire cantonale*)

La météo 2005 a été caractérisée par un hiver froid avec une couverture neigeuse particulièrement longue et ceci jusqu'en plaine. Surpris par la persistance de cette neige, bon nombre d'agriculteurs ont rencontré des problèmes dans la gestion de leurs engrais de ferme. On déplore deux pollutions au purin qui se sont fort heureusement soldées avec très peu ou pas de dégât à la faune aquatique en raison du froid. Il n'en demeure pas moins que le lisier reste un produit dangereux pour les eaux, qui nécessite une utilisation précautionneuse. On peut relever qu'une bonne collaboration entre l'OEPN, l'ECR et la Chambre a permis de gérer cette crise. La participation des préposés aux cultures a permis d'obtenir à court terme un état de situation clair. On notera que même si les capacités en fosses sont globalement suffisantes dans le Jura, une gestion efficace de ces volumes demeure primordiale pour éviter à l'agriculture de graves désagréments. On regrette que cette situation ait provoqué un durcissement de l'application de la loi fédérale sur la protection des eaux en matière d'épandage hivernal par les instances cantonales.

Un printemps doux avec de forts écarts de température et un mois de mai plutôt pluvieux a perturbé les récoltes de fourrages en plaine. Le mois de juin fut très chaud, par contre juillet et août furent marqués de nombreuses précipitations occasionnant quelques soucis pour la récolte des céréales. De violents orages de grêle ont anéanti de nombreux champs de maïs, de tabac et de betteraves ainsi que des prairies. Par bonheur, la récolte des céréales était heureusement

pratiquement terminée. La grêle a particulièrement frappé en dehors de nos frontières cantonales ; dans le Lavaux 500 ha de vignes ont été anéantis. L'automne fut beau et ensoleillé en particulier en octobre, offrant d'excellentes conditions aux travaux et pâtures d'automne. Le froid est ensuite venu tardivement mais de manière brusque et persistante.

## **Les récoltes 2005**

La récolte du foin en plaine a été perturbée par la météo, par contre les conditions ont été favorables en zone de montagne. Les volumes récoltés étaient dans la moyenne. Les récoltes de céréales panifiables ont été plutôt médiocres tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Les bons résultats du colza et le tournesol n'ont que très partiellement compensé ces manques de rendement en céréales. Les prix indicatifs des céréales ont été revus à la baisse, de 2 à 4 francs de moins pour les céréales panifiables, selon les classes. Le prix indicatif de l'orge a baissé de 3 francs et celui du triticales de 4 francs par 100 kg. Le marché avait par ailleurs anticipé ces baisses pour les céréales fourragères qui ont été déjà moins payées en 2004.

## **Consultations**

La Chambre a répondu à différentes consultations législatives durant l'année écoulée et nous revenons sur les principales :

### ***Plan directeur cantonal***

L'axe porteur de notre prise de position sur le plan directeur cantonal est la sauvegarde des surfaces d'assolement. La zone agricole devient l'enjeu de la convoitise de tous les milieux. Le trend « moderne » vise à développer et/ou accroître les zones de développement urbanistique, de protection de la nature, du paysage, des sites. Chacun voit la zone agricole comme un terrain d'enjeux stratégique : de nombreux projets y sont planifiés. Paradoxalement, les constructions non agricoles semblent plus faciles à implanter que des bâtiments ruraux. Il n'est pas inutile de rappeler que les disponibilités en zones légalisées (zones à bâtir et d'activités) sont amplement suffisantes pour assurer les accroissements souhaités tant de la population que de l'économie ; ce qui n'empêche apparemment pas des promoteurs de jeter leur dévolu sur des centaines d'hectares pour implanter toutes sortes de projets. Nous continuerons, contre vents et marées, à remplir notre mandat statutaire demandant à sauvegarder l'aire agricole dans son étendue et dans son affectation.

### ***Révision de la loi fédérale sur les forêts***

Une révision partielle de la législation forestière a été l'occasion pour la Chambre de rappeler quelques principes, en particulier :

- La prise en compte, dans la problématique défrichement / reboisement compensatoire de l'avancée naturelle des forêts. L'aire forestière ne cesse de s'accroître en Suisse ; les autorités n'entendent pourtant pas modifier sa définition dynamique : là où il y a des arbres, c'est une forêt.
- Le libre accès aux massifs forestiers au profit de l'agriculture
- La reconnaissance des aptitudes professionnelles des agriculteurs pour assumer les travaux forestiers comme source de revenus accessoires pour de nombreux agriculteurs.

### ***PA 2011***

- Les axes de PA 2011

Le projet de politique agricole 2011 a été lancé en février 2005 par le conseil fédéral et mis en consultation dès septembre. Cette nouvelle étape de la politique agricole vise un abandon des soutiens au marché et la ré-allocation des montants en paiements directs accompagnée d'une réduction des droits douane sur les céréales. Le projet voudrait simplifier le système des paiements directs et favoriser la création de valeur ajoutée et le développement dans le milieu rural. Un assouplissement du droit foncier rural, une meilleure coordination des contrôles et une diminution du crédit cadre de plus de 600 millions complètent ces principaux axes d'actions.

- Les effets redoutables

Les enjeux qui se cachent derrière ces axes d'actions sont considérables pour l'agriculture. Le transfert du soutien au marché en paiements directs a pour conséquence une nouvelle baisse des prix à la production que les nouveaux paiements directs ne compensent en aucun cas. L'application des mesures proposées diminuerait la valeur de la production agricole suisse de 10 à 8.9 milliards et abaisserait le revenu agricole de près de 25 %.

Le projet prévoit des modifications importantes du droit foncier rural. L'augmentation du seuil UMOS de 0.75 à 1.25 pour la reconnaissance d'une exploitation diminuerait considérablement le nombre de domaines pouvant être repris à la valeur de rendement. Parallèlement l'abandon du prix licite et du contrôle du bail à ferme pour les domaines agricoles contribuerait à relancer à la hausse le prix des terres agricoles déjà les plus chers d'Europe. Les changements envisagés conduiraient à un démantèlement du droit foncier rural et du bail à ferme. La CJA s'est opposée à ces modifications dont les conséquences induiront une augmentation des coûts des terres agricoles.

- Position des organisations agricoles

A l'instar de l'USP et d'AGORA, la CJA s'est aussi opposée avec vigueur aux autres propositions inacceptables que contient le projet PA 2011. Des adaptations importantes seront nécessaires, le maintien du crédit cadre à son niveau actuel reste une priorité. Le transfert des soutiens au marché en paiements directs ne devrait se faire qu'en fonction de l'avancement des accords de l'OMC, les délais que s'impose la Confédération ne se justifient pas. La CJA

a revendiqué le maintien de la prime de non ensilage et le soutien à la transformation en fromage à 18 centimes par kilo de lait. Une prorogation de l'obligation d'être membre d'une organisation de producteurs de lait permettrait une gestion plus efficace des volumes de lait.

De manière générale, la CJA rejette les propositions de mises aux enchères des différents contingents d'importation de beurre, poudre de lait, pomme de terre, etc. en raison des expériences désastreuses réalisées dans le marché de la viande ces deux dernières années.

En production animale, la CJA a revendiqué la prorogation du soutien à la mise en valeur de la laine de moutons et refuse les adaptations prévues dans le domaine de l'importation des chevaux. Nous prônons le maintien des prix des céréales si une compensation complète de la baisse des prix n'intervient pas.

Pour conclure la CJA réclame des mesures concrètes pour le contrôle des prix et une réelle transparence de ceux-ci. Le projet PA 2011 est insuffisant dans le domaine de l'amélioration des coûts de production. Enfin des mesures compensatoires aux résultats des négociations de l'OMC doivent être envisagées. Telles sont, très synthétiquement présentées, les positions de la CJA.

### ***Distances minimales : révision du rapport FAT n°476***

La CJA s'est prononcée sur la révision du rapport FAT N°476 sur les distances minimales à observer pour les installations d'élevage d'animaux. En raison des coûts supplémentaires qu'occasionneraient ces modifications pour l'agriculture, la CJA a refusé la révision proposée. Nous pensons que les mesures en vigueur permettent de limiter suffisamment les nuisances agricoles et à certains égards l'augmentation des distances minimales dans les zones rurales revient à remettre en question l'utilisation des surfaces à des fins agricoles ce qui n'est pas tolérable.

## **Communication**

L'introduction du principe de paiements des prestations non économiques fournies par l'agriculture exige des milieux paysans davantage d'explications et de communication envers les consommateurs et les citoyens de notre pays. La Chambre se préoccupe de cet aspect. Elle a conduit plusieurs actions de communication en 2005.

### ***Foire de Lucerne***

La foire de LUGA à Lucerne s'inscrivait dans ce but. Le canton du Jura étant l'hôte d'honneur de la LUGA 2005, c'est avec beaucoup de plaisir et un certain empressement que la CJA a coordonné la présence de l'agriculture jurassienne à Lucerne du 29 avril au 8 mai. 28 animaux de l'espèce bovine, 12 chèvres, 12 moutons et 18 chevaux prirent place durant 10 jours sous une tente de 1'500 m<sup>2</sup>. Un public estimé à 115'000 personnes a parcouru l'exposition avec beaucoup d'intérêt. Parallèlement à l'exposition, les éleveurs de chevaux ont assuré une animation quotidienne sur le ring qui jouxtait la tente d'exposition. Le célèbre quadrille du Marché-Concours ainsi qu'une présentation originale du syndicat

chevalin d'Ajoie ont ravi le public durant les 10 jours. Une présentation commentée des animaux exposés complétait l'animation. Un stand d'information a permis de renseigner en détail les visiteurs curieux de la vie paysanne jurassienne. La promotion générale de l'agriculture, mais aussi celle de nos élevages et du tourisme rural faisait également partie de nos objectifs. Nous espérons quelques retombées dans ces différents secteurs. Nous profitons de ce rapport pour remercier les nombreuses personnes qui se sont engagées dans cette expédition avec motivation et enthousiasme. Merci également à nos autorités cantonales pour avoir associé l'agriculture à cette expédition jurassienne et à la Fondation rurale interjurassienne pour sa collaboration.

### ***L'agriculture en terre jurassienne***

Avec l'appui de l'agence de communication agricole AGIR, nous avons actualisé le feuillet de présentation de notre agriculture. Cette publication présente en quelques chiffres les particularités de l'agriculture en terre jurassienne. Ce document est un bon moyen d'information accessible à tout public, il est disponible auprès du secrétariat de la CJA ou de l'agence Agir à Lausanne.

### ***Informier la population***

Afin d'informer largement la population sur les problèmes et la complexité des problèmes du monde paysan, la CJA, en collaboration avec différents partenaires commerciaux et la FRI, a lancé une opération d'information au travers du Quotidien Jurassien. La publication d'une rubrique agricole propre à la CJA a paru 4 fois. Les retombées d'une telle opération sont difficilement mesurables mais devraient contribuer à améliorer l'image de l'agriculture. Le prolongement de l'opération est envisagé pour l'année 2006 et dépend du cofinancement de l'USP.

### ***Bulletin d'information***

Destiné aux membres de la CJA, nous envoyons 6 à 8 fois par année un bulletin d'information qui relate en bref nos activités. Un projet de bulletin d'information commun à la Chambre d'agriculture du Jura bernois, la CJA et Fondation rurale interjurassienne est à l'étude. L'objectif est de rationaliser les coûts tout en assurant une communication efficace au sein du monde agricole.

### ***Brunch du 1<sup>er</sup> août 2005***

Cinq exploitations jurassiennes ont organisé le brunch du 1<sup>er</sup> août, dont le succès populaire reste constant. Le brunch est toujours à considérer comme une opération de marketing et de relations publiques. On ne peut que féliciter et remercier les organisateurs jurassiens qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs peines pour mettre sur pied ce festin citoyen en mettant en valeur les produits du terroir.

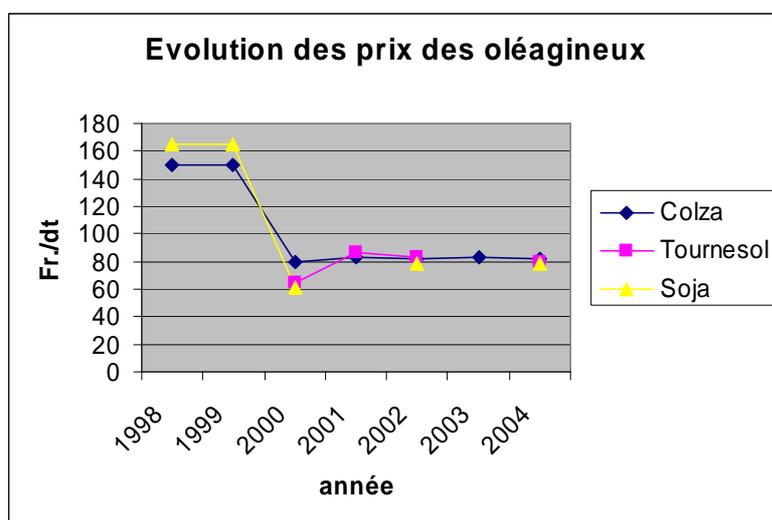
## Centrale des oléagineux

La culture des oléagineux est gérée par la Fédération des producteurs suisses de céréales (FSPC) et les quantités de production sont déterminées par l'interprofession Swissgranum en accord avec les transformateurs et les utilisateurs. La CJA fait office de centrale des oléagineux pour le canton du Jura. A ce titre, la Chambre enregistre les demandes de contingent des producteurs et attribue les quantités libérées pour le canton du Jura. En 2005, 3'111 t. de colza, 212 t. de tournesol et 58 t. de soja ont été attribuées pour la récolte 2006. La totalité des demandes a ainsi pu être satisfaite. La quantité globale de soja a été réduite en raison de diminution du soutien octroyé par la Confédération pour les oléagineux. La FSPC a décidé de diminuer fortement la production du soja en raison du coût élevé que génère sa mise en valeur.

### Evolution de contingents d'oléagineux attribués pour le canton du Jura en tonnes

	2000	2002	2003	2004	2005	2006
COLZA	2031	2800	2826	2855	2904	3111
SOJA	110	109	146	118	70	58
TOURNESOL	32	49	71	110	143	212

La production de colza a augmenté de 1'000 tonnes en 6 ans. La production de tournesol est encore anecdotique mais l'intérêt est néanmoins croissant pour cette nouvelle culture. Les rendements de tournesol oscillaient entre 35 et 40 kg à l'are en 2005.



Sources : LCDJ sa

Après une forte chute des prix intervenue lors de la libéralisation de ce marché par la Confédération, les prix des oléagineux affichent une bonne stabilité.

## Réseau Ordonnance sur la Qualité Ecologique

Le projet de réseau couvrant la région « Vendline – Coeuvalte » suit son bonhomme de chemin. Retardé en raison de graves problèmes de santé de l'auteure, le projet est maintenant suffisamment établi pour être présenté aux exploitants.

Onze espèces cibles, déjà présentes dans le périmètre, ont été retenues. A chacune correspond des milieux et des mesures propres à assurer leur développement.

Lièvre commun	Milieux ouverts avec des haies et des bosquets
Perdrix grise	
Chevêche d'Athena	Vergers avec herbe rase et herbe haute
Pie grièche écorcheur	Milieux ouverts avec bosquets épineux
Alouette	Milieux ouverts en zones de culture
Lézard agile	Lisières forestières avec des refuges
Rainette verte	Lisières et prairies proches de zones aquatiques
Cuivré des marais	Prairies humides
Nacré de la sanguisorbe	
Demi deuil	Prairies et pâturages maigres, riches en fleurs
Machaon	Prairies humides à sèches

Chaque agriculteur sera libre d'adhérer au réseau. L'adhésion fera l'objet de discussions et de la signature d'un engagement. Les objets inclus dans le réseau feront l'objet de contrats d'une durée de 6 ans et bénéficieront d'une contribution complémentaire de fr. 500.- par hectare.

Le budget est couvert par des contributions des pouvoirs publics et de partenaires. Les agriculteurs seront associés au financement du projet à hauteur de 10% du supplément réseau obtenu.

### Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

L'étude du projet de PNRD poursuit de manière un peu chaotique. L'assemblée générale de l'association a adopté de nouveaux statuts dans lesquels les communes adhérentes doteront la majorité des sièges. Les autres sièges du comité seront dévolus aux associations qui souhaiteront poursuivre et contribuer au développement du projet. La Chambre d'agriculture siège au comité depuis la constitution de l'Association ; elle y représente, avec un délégué de la société d'agriculture du Clos-du-doubs, les intérêts du secteur primaire des 2 régions concernées (les Franches-Montagnes et le Clos-du-Doubs). On entend quelquefois le reproche que ce projet est trop teinté d'écologie. Cela nous semble exagéré. En tout état de cause, ce projet sera encore plus écologiste si les milieux agricoles fuient leurs responsabilités et délaissent leurs sièges dans les organes de décision. Même si rien n'est acquis, les milieux agricoles se doivent de poursuivre leur collaboration au parc. Le projet de parc doit impérativement et rapidement faire l'objet d'une concertation entre autorités politiques (BE, JU et NE). Nous restons persuadés que le parc peut amener des perspectives de développement pour l'économie en général et pour l'agriculture des régions concernées.

## Statistiques de l'agriculture jurassienne

### Quelques données générales sur l'agriculture jurassienne au 2 mai

Désignations	Unité	1999	2001	2003	2005
Exploitations avec PD	u.	1'144	1'115	1089	1085
SAU total (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	39'948	40'141	40242
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	18'415	19'058	19166
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	8'940	9'220	9362
Céréales panifiables	Ha	4'400	4'250	3'690	3829
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'925	3'900	3205
Maïs-grain	Ha	313	393	379	261
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'155	2'158	2386
Oléagineux	Ha	890	690	890	892
Pois protéagineux	Ha	105	146	198	145
Pommes de terre	Ha	109	97	79	63
Betteraves sucrières	Ha	334	312	291	342
Betteraves fourragères	Ha	145	115	111	80
Tabac	Ha	35	39	50	51
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	265	262	272
Bovins totaux	u.	55'715	57'711	57'261	57575
vaches	u.	20'215	20'880	21'439	21812
vaches dont le lait est commercialisé	u.			15588	15487
génisses et taureaux de plus d'1 an	u.	13'572	14'065	13'622	13612
bétail d'élevage de moins de 1 an	u.	9'540	9'410	8'741	8496
bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	11'520	12'092	11947
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1836	1367	1392
Chevaux	u.	4'243	4'246	4'513	4576
Moutons	u.	5'204	5'643	5'184	5161
Chèvres	u.	849	952	921	1208
Porcs	u.	13'488	16'010	17'217	16711
truies et verrats	u.	1'645	1'937	1'877	2016
porcelets et porcs à l'engrais	u.	11'843	14'073	15'340	14695
Volailles	u.	75'167	100'391	81'052	77816
poules pondeuses	u.	37'134	37'419	38'826	32858
poulets de chair de tout âge	u.	21'293	51'878	29'351	24890
dindes de tout âge	u.	5'678	75	29	62
UGBFG totales	u.	37'579	38'916	39'003	39082

Sources : OFS / ECR

## Economie laitière

Le prix du lait a baissé en 2005 de 2.8 cts pour le lait conventionnel et près de 1 ct pour le lait de Gruyère et de Tête-de-Moine. La diminution du montant attribué au soutien du marché du lait par la Confédération ne laissait subodorer qu'une baisse globale d'environ 1 centime/kg

Un climat de vives tensions entre les producteurs et les acheteurs a précédé la communication tardive de ces prix du lait. On notera que la situation du marché du lait ne laissait pas entrevoir une aussi forte baisse. En effet l'exercice écoulé montrait un marché équilibré avec une augmentation de la consommation dans le domaine des produits frais, une reprise des exportations de fromages et une stabilité du côté des importations. L'exercice 2005 a montré les limites du système et ses faiblesses, où l'acheteur tient le couteau par le manche même dans une situation de marché équilibrée. La CJA a interpellé l'USP et la FPSL à plusieurs reprises durant l'année pour réclamer une modification des processus en place et qui n'offrent pas suffisamment d'instruments de négociation aux représentants des producteurs. Les négociations du prix 2006 démarrent, la CJA comme les autres chambres romandes compte avec une correction à la hausse du prix du lait.

La sortie anticipée du contingent laitier est assurée pour la région jurassienne. Sous l'égide de la MIBA, une majorité de producteurs ont accepté cette sortie anticipée durant l'année écoulée ; son entrée en vigueur est fixée au 1er mai 2006. La revendication de la CJA qui souhaitait le maintien de mesures empêchant le transfert des contingents de la zone de montagne vers la plaine sans contrat d'élevage en contre partie n'a pas été retenue, par contre le report des 5000 kg a été accepté et défendu par l'ensemble des producteurs. A la veille de cette « libéralisation » anticipée du contingentement laitier, la CJA regrette que ce soit 27 organisations de producteurs qui probablement seront reconnues pour gérer les volumes de production. Un aussi grand nombre va compliquer la tâche de négociation du prix. Espérons que des adaptations seront entreprises d'ici 2009.

On notera enfin le marasme intervenu dans le segment du lait bio d'industrie où l'offre dépassait la demande de près de 30% en 2005. Plusieurs producteurs au terme de leur reconversion n'ont pas trouvé de canal d'écoulement pour leur lait bio-bourgeon.

## Evolution des contingents laitiers dans le canton du Jura

	Année laitière				
	1999/2000	2001/02	2002/03	2003/04	2005*
Total producteurs	763	719	691	669	635
Contingent global	75'992'610	82'094'205	83'260'381	84'156'131	86'874'218
Contingent moyen par producteur	99'597	114'178	120'493	125'794	136'810
nombre de producteurs avec un contingent de...					
< 100'000 kg	476	370	324	294	
100'000 - 200'000 kg	249	296	298	296	
200'000 - 300'000 kg	29	37	48	55	
> 300'000 kg	9	16	21	24	

\*Chiffres année civile

Source : Office fédéral de l'agriculture et ECR

Le transfert des contingents laitiers entre producteurs, autorisé depuis 1999, a profité au canton du Jura. La quantité globale a augmenté de 14%, soit près de 11 millions de kg en un peu plus de 5 ans.

Le contingent moyen par producteur a augmenté de 37% (+37'213 kg). La part des producteurs avec plus de 100'000 kg est passée de 38 à 56%.

Cette situation n'a pas empêché l'abandon de la commercialisation de lait par 128 producteurs. Une partie de ces derniers se sont réorientés vers les vaches allaitantes et la production de viande. L'effectif des vaches allaitantes a progressé durant le même laps de temps de 1'880 têtes soit de 42%. La rationalisation et le besoin d'une spécialisation expliquent cette rapide restructuration. On notera cependant que des investissements importants ont été consentis tant pour l'adaptation des bâtiments que pour l'accès à ces contingents.

## Economie animale

### *Juranico*

La découverte de la situation catastrophique de Juranico au début avril a conduit à l'arrêt immédiat des activités de la coopérative. Des irrégularités comptables pratiquées par le gérant pour masquer un manque de rentabilité de la coopérative semblent être à l'origine de cette situation. Une procédure judiciaire est en cours, elle déterminera les responsabilités dans cette malheureuse affaire. Le découvert est estimé à 1.3 millions de francs et une demande d'octroi de sursis concordataire a été déposée dans le courant du mois de juin. La majorité des

créanciers ont accepté la proposition de concordat qui sera déposé à la fin février.

Face à cette situation, la Chambre s'est dans un premier temps inquiétée d'assurer la continuité de l'organisation des marchés publics de bétail en assumant elle-même cette tâche. La décision de reprise de ce mandat a fait l'objet d'une assemblée extraordinaire des membres le 9 mai 2005 qui a accepté le projet à une large majorité.

La Chambre s'est ensuite attelée à la recherche de solutions au problème financier de Juranico. Les créanciers étant en majorité des agriculteurs, le but de la CJA est de trouver une solution qui permette d'octroyer un dividende maximum aux agriculteurs tout en évitant une déstructuration de l'agriculture jurassienne. Les coopérateurs de Juranico étant exclusivement constitués d'organisations agricoles jurassiennes, c'est l'ensemble des paysans jurassiens qui sont touchés par cette responsabilité. Dans de nombreux cas, ces organisations paysannes ne disposent pas de la capacité financière nécessaire pour honorer les engagements pris envers la Coopérative et voient leur existence remise en question. Pour certaines de ces organisations, c'est leurs membres qui devront répondre de l'engagement. En résumé on peut dire que l'on va rechercher de l'argent auprès des agriculteurs pour payer des agriculteurs qui se retrouvent dans de nombreux cas à la fois créanciers et débiteurs. La Chambre a entrepris de nombreux contacts et a mandaté son avocat conseil pour rechercher une solution adéquate. Pour l'heure, nous sommes dans l'attente des réponses.

### ***Marchés publics***

En collaboration avec l'ECR qui enregistre les inscriptions et attribue les contributions cantonales, la Chambre a organisé 24 marchés de bétail bovin et 5 marchés de moutons. Les marchés de bétail se sont bien déroulés profitant jusqu'à fin août de la faiblesse de l'offre en vaches de réforme. Très peu d'animaux ont été pris en charge par Proviande confirmant une demande soutenue. On constate cependant que la mise aux enchères s'avère difficile dès que l'offre est équilibrée à la demande. Le manque de moyens de la profession et la difficulté pour les producteurs de se défendre lorsque les acteurs du marché s'entendent pour le contrôler est flagrant ici aussi et nous interpelle. La Chambre a néanmoins rempli son mandat et respecté ses engagements pour le paiement du bétail dans les délais annoncés.

### **Statistiques des marchés publics de bovins 2005 (période avril-décembre)**

	<i>JB</i>	<i>MA</i>	<i>MT</i>	<i>OB</i>	<i>RG</i>	<i>RV</i>	<i>VK</i>	<b>TOTAL / MOYENNE GENERALE</b>
<i>Nombre d'animaux vendus</i>	384	30	140	106	290	86	1083	<b>2119</b>
<i>Prix moyen</i>	5.31	3.07	4.15	4.24	3.85	3.06	2.64	<b>3.76</b>
<i>Enchère moyenne</i>	0.20	0.18	0.13	0.11	0.10	0.15	0.19	<b>0.15</b>

Bien que l'année soit incomplète, on constate un léger fléchissement du nombre d'animaux vendus sur les marchés publics jurassiens. Cette tendance s'observe aussi au niveau national. On note une enchère moyenne de Fr. 0.15 par kg/PV par rapport à la taxation de Proviande. Ceci est réjouissant et représente un montant global approchant les 160'000 francs dont ont profité les producteurs et ceci sans tenir compte des contributions cantonales.

### Statistiques marchés moutons 2005 (période avril-décembre)

	<i>LA</i> <i>inf.</i> 43	<i>LA</i> <i>sup.</i> 43	<i>WP</i>	<i>SM</i> <i>inf.</i> 46	<i>SM</i> <i>sup.</i> 46	<b>TOTAL / MOYENNE GENERALE</b>
<i>Nombre d'animaux vendus</i>	354	44	76	2	94	<b>570</b>
<i>Prix moyen</i>	4.61	4.08	4.32	2.30	1.90	<b>3.442</b>

Deux marchés de moutons ont été annulés en raison d'annonces insuffisantes. Nous devons garantir un minimum de 100 animaux par marché pour qu'il puisse se dérouler. Les marchés 2005 étaient peu animés, les animaux ont été vendus au prix de la taxation. L'avenir, de ce canal d'écoulement dans le Jura appartient aux producteurs concernés et ces marchés ne pourront être maintenus que si les producteurs amènent plus d'animaux sur la place de Glovelier. Une reprise des prix de la viande de mouton serait sans doute aussi un appui considérable.

On notera encore que globalement le changement de système d'importation a pesé sur les prix à la production sur toutes les sortes de viande. Cet effet a été particulièrement remarqué au début juillet sur le prix des vaches qui a subitement baissé de 40 cts/kg PM dans un marché où l'offre était légèrement inférieure à la demande.

Enfin, le marché de la viande de porc a touché un planché historique (3.50/kg PM) en raison d'une offre structurelle surabondante.

### ***BVD/MD***

Un projet d'éradication de la diarrhée virale bovine / maladie des muqueuses (BVD/MD) a été lancée par les organisations suisses d'élevage, l'USP en assure la coordination. Cette maladie occasionne aux éleveurs de bovins des pertes annuelles estimées à 10 millions de francs. Le projet d'éradication est prévu sur 5 ans, il coûtera environ 55 millions. Le financement prévoit que les éleveurs prennent directement en charge 16 millions (4.-/bovin pendant trois ans), la Confédération 1 million, le solde étant pris en charge par les cantons via les caisses cantonales des épizooties. La Chambre a organisé deux assemblées d'information sur ce projet auxquelles une centaine d'agriculteurs ont pris part. Le comité rendra sa décision sur le projet ce printemps et la position des fédérations cantonales d'élevage sera déterminante. Un large soutien des producteurs est nécessaire à ce projet pour qu'il obtienne des résultats probants.

### ***Commercialisation des chevaux et viande de cheval***

Suite à l'abandon de l'activité de la Fondation de Bellelay à fin 2004, le secrétariat de la CJA assure la tenue et la mise à jour de la liste des chevaux à vendre pour le compte de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. L'activité de la CJA est purement administrative et toutes les opérations de relation avec la clientèle sont du ressort de M. Alain Jeanneret, mandaté par la FJEC.

Lors de la fixation du prix de la viande de poulain, la CJA est intervenue à différents échelons pour revendiquer le meilleur prix. La faible rentabilité des juments poulinières ne permettait pas une baisse de prix des poulains. Les négociations menées par la Fédération suisse de cheval Franches-Montagnes (FSFM) avec les importateurs de viande de cheval ont été particulièrement âpres et difficiles et le prix des poulains n'a pu être fixé que très tardivement avec une baisse 13% pour les producteurs. Bien qu'insatisfaisante on peut noter que la FSFM a bien relevé le prix initialement prévu par les importateurs à Fr. 5.-/kg de poids vif.

Le manque d'intérêt des acheteurs de poulains de boucherie est une des conséquences de la mise aux enchères des contingents d'importations de viande. Pour cette raison la CJA a revendiqué qu'une part de contingent de 20% soit attribuée aux acheteurs qui contribuent à mettre en valeur la production indigène au même titre que ce qui se pratique pour les bovins et les moutons avec les marchés publics. Cette proposition a été largement soutenue et diffusée par le canton du Jura. La Chambre suisse d'agriculture (USP) a pour sa part intégré la revendication d'un retour au système de prestation indigène (contingent attribué en fonction des abattages d'animaux suisses) dans sa prise de position sur le projet PA 2011.

### **Loi sur l'eau**

Deux représentants de la CJA siègent dans le groupe de travail chargé de discuter le projet de nouvelle loi sur l'eau. L'objectif du département de l'équipement et de l'environnement est d'arriver à mettre une loi cadre sous toit jusqu'à fin 2006. Cette réglementation devrait introduire une nouvelle taxe sur le m<sup>3</sup> d'eau qui servira à financer l'approvisionnement en eau potable, l'épuration des eaux et une nouvelle gestion dynamique des eaux de surfaces. Les attentes envers l'agriculture sont importantes, notamment dans le domaine de la gestion des eaux de surfaces et plus particulièrement des cours d'eau. Les besoins en SAU supplémentaires aux 3 mètres de bandes herbeuses exigés actuellement sont estimés à 50 ha pour le bassin du Doubs, 36 ha pour celui de l'Allaine et 38 ha pour la Birse. L'agriculture soutient le principe d'un accès à l'eau potable à l'ensemble de la population. Nous revendiquons des mesures de protection justes et appropriées, qui tiennent compte des exploitants agricoles, incitatives plutôt que coercitives. Une phase de négociation avec l'agriculture est par ailleurs prévue par les responsables de l'OEPN.

## **Impôts transfrontaliers**

Le régime d'imposition des exploitations transfrontalières a été modifié. Dès 2005, le fisc jurassien n'entend plus tenir compte des impôts payés à l'Etat français par des agriculteurs qui exploitent des terres en France. La CJA examine ce dossier en vue d'éviter une double imposition aux agriculteurs transfrontaliers qui serait contraire aux accords entre la Suisse et la France. Dans ce dossier délicat, la CJA a requis l'aide de la Conférence Transjurassienne (CTJ)

## **Girobroyeur**

La CJA réclamait une procédure d'autorisation d'intervention de cette machine dans certaines zones plutôt qu'une interdiction pure et simple. C'est d'ailleurs de cette manière que le canton de Neuchâtel a réglé ce délicat problème. Le gouvernement jurassien en a décidé autrement et sans tenir compte de la position de la CJA. Le recours déposé à la cours constitutionnelle n'a pas abouti, les juges considérant que le gouvernement disposait des compétences nécessaires pour légiférer de la sorte. Pour la Chambre, l'ordonnance entrée en vigueur constitue néanmoins une restriction à la propriété sur une vaste partie du territoire jurassien. Comme le relève la cours constitutionnelle, l'ordonnance prévoit des exceptions dans des cas justifiés et nous osons espérer que cette option sera utilisée dans l'application. Nous continuerons de suivre attentivement ce dossier. Sur le fonds, nous ne prôtons en aucun cas une banalisation du paysage par l'utilisation de cette machine, mais réaffirmons qu'une utilisation circonspecte et judicieuse se justifie et facilite le travail des agriculteurs dont les structures s'agrandissent continuellement conformément aux attentes de la politique agraire !

## **Fondation rurale interjurassienne**

La FRI a vécu sa première année de pleine autonomie financière. Le conseil de fondation s'est réuni une fois par mois. L'organisation de la nouvelle institution, de même que la définition de la mission de la FRI ont occupé une large place dans les séances du conseil de fondation. Le personnel employé par différentes institutions (cantons, AGEFA, AGER) a été réengagé par la fondation sans modification de son statut conformément aux décisions prises antérieurement. L'engagement et le dynamisme de tous les collaborateurs a permis à la FRI de mettre en place le premier concours suisse des produits du terroirs qui a connu un succès exceptionnel. La direction a fait preuve d'attention dans le contrôle des coûts et les comptes 2005 se présentent bien. Le mandat attribué par les cantons pour 2006-2007 devrait être approuvé prochainement et assurer une bonne part de la base financière de ces deux prochaines années. Les compétences de la FRI sont à disposition de l'ensemble des agricultrices et agriculteurs du Jura et du Jura bernois ainsi que des organisations agricoles, nous ne pouvons que les recommander.

## Formation en agriculture et en économie familiales ; Nombres d'élèves

Désignations	1991/ 92	1995/ 96	2000/ 01	2004/ 05
Ecole professionnelle, 1ère et 2ème année	40	30	29	43
Ecole d'agriculture	48	32	52	49
Certificat fédéral de capacité	14	17	29	21
Cours p. chefs d'exploitations (dès 2000, Arc JU)	21	13	35	13*
Ecoles prof. des gest. en économie familiale (GEF)	4	8	38	38
CFC délivrés pour les GEF	--	--	--	10

\*moyenne des participants par module

### Divers

La Chambre s'est encore investie dans différentes commissions cantonales ou groupe de travail. La conférence de coordination a été relancée, elle regroupe les responsables des principales organisations actives dans le commerce agricole jurassien, l'association des paysannes jurassiennes et l'ECR. Des rencontres périodiques avec les députés agricoles, les députés aux Chambres fédérales ainsi que les chefs de département du DEC et DEE nous ont permis d'informer le monde politique des préoccupations de l'agriculture jurassienne.

### Assurances

La Chambre gère une section cantonale de la caisse-maladie Agrisano. Une augmentation substantielle des primes (8%) en 2006 a induit une baisse importante du nombre d'assuré(e)s (351 ou 15,7%) en 2006. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs :

Année	Assuré(e)s Agrisano Jura	Prime moyenne cantonale (en francs par mois)	Ecart Agrisano JU / prime moyenne JU (en francs par mois)
2002	3'667	285.10	- 63.00
2003	4'247	301.00	- 34.45
2004	2'362	309.30	- 5.50
2005	2'236	318.95	- 15.15
2006	1'885	333.63	- 5.53

On constate, malgré l'augmentation intervenue, que la prime Agrisano reste inférieure à la moyenne cantonale. Le lancement d'un nouveau produit AGRI protect, une assurance de protection juridique, n'a pas permis de juguler la baisse inquiétante des membres. La gestion de la section jurassienne AGRISANO est une activité lucrative intéressante pour le budget de la Chambre. Le nombre d'affilié(e)s atteint un seuil inquiétant pour notre équilibre financier. Les gros efforts et investissements en publicité n'ont pas porté leurs fruits. L'accent doit être mis sur la solidarité : AGRISANO est la caisse maladie de l'agriculture, pour les familles paysannes. Le comité de la Chambre a demandé à la direction centrale une étude sur les raisons du déficit chronique de

notre section. Nous devrions être en mesure d'apporter des éclaircissements en 2006, en espérant que nous pourrions inverser la tendance et convaincre nos agriculteurs de s'affilier à leur caisse.

L'assurance de protection juridique est un produit exceptionnel. Pour une prime très modique (moins de fr. 85.- par an) chaque adhérent peut assurer une couverture intégrale pour les domaines de la circulation routière, du domaine privé et de l'exploitation. L'accent est mis sur le conseil juridique et la conciliation. Les assuré(e)s seront pris en charge, conseillés et suivis par le Service de renseignements et de protection juridique (SRPJ – dépendant de Prométerre, Lausanne). La défense des intérêts des assuré(e)s est assumée par des hommes de loi, au fait tant de l'agriculture que du droit. Faire reconnaître ses droits et obtenir justice dans un environnement toujours plus « quérulent » n'est plus un luxe. Chacun(e) a intérêt à s'en convaincre.

La Chambre gère une assurance globale proposée aux employeurs agricoles pour couvrir leur main-d'œuvre extra familiale. Elle couvre l'assurance maladie (LAMal), l'assurance accidents (LAA), la perte de gain en cas de maladie (IjM) et la caisse de pension (LPP), soit toutes les obligations légales contenues dans le contrat type de travail agricole.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2001	592'978.-	97'883.80	1'563'234.-	79'318.90	1'948'000.-	13'589.70
2002	810'571.-	133'347.40	1'661'116.-	80'613.40	2'009'357.-	14'232.90
2003	778'082.-	143'405.70	1'665'149.-	75'152.40	1'804'127.-	12'610.60
2004	701'092.-	137'666.40	1'857'337.-	90'131.20	2'126'800.-	15'121.20

Enfin, le secteur assurances de la CJA est à la disposition des familles paysannes jurassiennes pour :

- Une révision du portefeuille d'assurances. La révision consiste en un entretien personnalisé de deux heures portant sur toutes les assurances de l'exploitation et qui s'achève par la rédaction de propositions d'optimisation du portefeuille des assurances.
- Des conseils adaptés aux besoins de chaque exploitation et de chaque famille pour les couvertures des risques de décès / invalidité et de capitaux / rentes pour la retraite (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers, liés ou libres).

### **Service de renseignement juridique**

L'avocat conseil de la Chambre est en charge de rendre un avis juridique ou de rédiger une démarche pour assurer aux requérants (exploitants et/ou organisations agricoles) les meilleures chances de succès.

En 2005, seuls 26 requérant(e)s se sont présenté(e)s en rendez-vous. L'exception est devenue règle : plus de  $\frac{3}{4}$  des bénéficiaires de cette prestation se rendent directement à la consultation sans s'annoncer à notre secrétariat. Cette situation

fait que l'on ne peut plus tenir de statistiques sur les motifs de recours au service. Nous rappelons ici que le recours au service de renseignements juridique doit être annoncé par le biais du secrétariat de la Chambre. Ce service n'est remis en question par l'introduction d'AGRI protect.

Plusieurs familles paysannes jurassiennes ont contracté l'assurance de protection juridique AGRI protect. Celles qui feront usage de cette couverture seront prises en charge par le SRPJ (voir ci-devant). Le calendrier des permanences du SRPJ est à disposition au secrétariat de la Chambre. Le service de renseignement juridique de la Chambre sera maintenu et restera en fonction pour les personnes n'ayant pas conclu l'assurance AGRI protect.

### **Exploitation transfrontalière (CTJ)**

Depuis des temps immémoriaux des agriculteurs ajoulots exploitent des parcelles sur territoire français. Au dernier relevé, 78 agriculteurs exploitent 1'328 hectares en France voisine [dont 665 hectares « traditionnels » (= exploités avant 1985), au bénéfice de paiements directs (3/4 de la contribution à la surface)]. Ces chiffres ne comprennent pas (respectivement pas entièrement) les surfaces des pâturages, utilisés en France tant pour le pacage journalier que pour l'estivage saisonnier de bovins et de chevaux.

Département	Exploitants	Hectares exploités
25 – Doubs	39	906
68 – Haut Rhin	13	75
90 – Territoire de Belfort	30	347

On peut noter une constante augmentation des surfaces exploitées, notamment dans le département du Doubs. Encadrée par une commission ad hoc sous l'égide de la CTJ, l'exploitation dans le Doubs se conforme aux dispositions légales du droit français, avec des demandes d'autorisation d'exploiter. Rappelons en marge de ce chapitre, que les exploitations transfrontalières sont contrôlées par les autorités douanières (respectivement vétérinaires pour les estivages) suisses et françaises.

### **AJAPI**

AJAPI a mandat de contrôler les programmes découlant :

- De l'ordonnance sur les paiements directs (PER; SRPA ; SST ; et les aspects qualitatifs liés à l'OPAn)
- Des productions spéciales (arboriculture, petits fruits et culture maraîchère)
- Des détenteurs de labels et/ou marques :
  - IP Suisse pour les céréales panifiables et le colza
  - IP Suisse pour la viande
  - M 7 pour la viande
  - Assurance qualité viande suisse (viande)
- De l'ordonnance sur la qualité écologique

Les contrôles s'achèvent toujours par un constat. Pour la campagne 2004 / 2005, les statistiques montrent la situation suivante :

Programme concerné	Nombre d'exploitations	
	Inscrites	Visitées
Prestations écologiques requises	1'010	363
Protection appropriée du sol	596	103
SRPA / SST	964	413
Label IP Suisse végétal	99	99
Arboriculture, petits fruits, maraîchers	12	10
Label IP Suisse viande	172	54
Label M 7	218	70
Assurance Qualité Viande Suisse	224	78

On note un fléchissement très net du programme AQ Viande Suisse, au profit des programmes IP Suisse et M7.

Les dossiers contenant des remarques suite au constat du contrôleur (contrôles sur fiches ou visites d'exploitation) sont examinés par la commission de contrôle. Cette dernière applique les directives de réduction des paiements directs adoptées par la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture.

Les propositions sont notifiées aux exploitants ; un délai de 10 jours leur est accordé pour compléter, cas échéant, leur dossier. Plusieurs propositions ont été annulées de ce fait ou ont fait l'objet d'une simple mention. Les propositions finales suivantes ont été faites par la commission de contrôle. Elles ne se traduisent pas toujours par des réductions des paiements directs, dans la mesure où le système intègre une marge de tolérance (10 points par exploitation).

Programme	Exploitations	Manquement concernant :
SRPA	9	19 catégories de bétail
SST	3	6 catégories de bétail
PER	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents : 16 cas</li> <li>• Fumure, analyses de sol : 12 cas</li> <li>• Bandes/banquettes herbeuses : 7 cas</li> <li>• Assolement : 2 cas</li> <li>• Protection du sol : 2 cas</li> <li>• Phytosanitaires : 2 cas</li> </ul>

Le prononcé et l'application des décisions définitives reste la prérogative du Service de l'Economie Rurale.

## **Programme d'activité 2006**

### ***PA 2011***

Après le message du Conseil fédéral attendu au printemps, les premiers débats devraient se dérouler dès l'automne. De nombreuses adaptations du projet PA 2011 sont revendiquées par la profession. Nous espérons des corrections du projet avant le débat parlementaire. Nous ne manquerons pas de sensibiliser nos représentants aux conséquences de leurs décisions sur l'agriculture jurassienne.

### ***Marchés publics***

Bien que ces marchés fonctionnent, PA 2011 remet en question les places de marché avec moins de 50 animaux. Il conviendra d'analyser la situation des places menacées et de rechercher des formules qui améliorent l'attractivité de celles-ci.

### ***Réseaux OQE***

La mise en place du réseau écologique selon l'ordonnance sur la qualité écologique reste au programme d'activité de la CJA. La mise en valeur des surfaces de compensation écologiques et la volonté de prendre en charge ce genre de projet par les professionnels concernés continue d'être un thème d'actualité

### ***Communication***

Il est prévu de continuer la campagne de communication au travers du Quotidien Jurassien.

La réflexion de la création d'un bulletin d'information commun aux Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois (CAJB) ainsi que la FRI est en cours, la décision interviendra en 2006.

Pour marquer les 100 ans d'activité d'AGORA, une exposition itinérante de photos de l'agriculture romande sera mise à disposition des chambres romandes. Nous avons prévu de présenter celles-ci à l'occasion du 40<sup>ième</sup> comptoir delémontain et tenir un stand de communication lors de cet évènement.

### ***Programme de développement rural***

La réorientation de la politique régionale de la Confédération et PA 2011 offriront de nouveaux instruments de développement aux régions rurales. En concertation avec la CAJB et la FRI, nous voulons mener une réflexion sur les axes que la profession souhaite voir se développer dans nos régions. Parallèlement ou simultanément, une réflexion sur l'actualisation de la politique agricole cantonale est prévue.

### ***Actualité agricole***

Font partie du programme d'activité, le suivi de l'actualité agricole et des divers dossiers en cours tels que : le projet Verger+, développement de l'aviculture, la modification de législation sur l'eau. La défense des prix des produits : lait, viande de poulain et autres viandes où la CJA dispose d'un levier reste un objet de préoccupation et un but stratégique.

<b><u>BILAN</u></b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
<b><i>ACTIF</i></b>		
Caisses	1'479.25	4.05
CCP	11'997.32	6'032.32
CCP DEPOSITO	60'009.80	9'685.05
Banque Clientis	13'365.05	59'998.75
Banque Cantonale du Jura	4'041.45	4'039.55
Banque Raiffeisen compte courant « Marchés publics »	74'667.85	-
<i>LIQUIDITE</i>	<u>165'560.72</u>	<u>79'759.72</u>
Actifs transitoires	39'247.25	82'270.25
<i>AUTRE ACTIFS CIRCULANTS</i>	<u>39'247.25</u>	<u>82'270.25</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF MOBILISE</b>	<u><u>204'807.97</u></u>	<u><u>162'029.97</u></u>
Banque Raiffeisen, titres	64'449.37	
Participations	7.00	7.00
Mobilier, machines de bureau	1.00	1.00
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<u>64'457.37</u>	<u>8.00</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<u><u>64'457.37</u></u>	<u><u>8.00</u></u>
<b><u>TOTAL DE L'ACTIF</u></b>	<b><u><u>269'265.34</u></u></b>	<b><u><u>162'037.97</u></u></b>
<b><i>PASSIF</i></b>		
Fonds de solidarité	24'926.22	20'476.85
<i>AUTRES DETTES A COURT TERME</i>	<u>24'926.22</u>	<u>20'476.85</u>
Passifs transitoires	32'061.55	20'098.40
Provision pour responsabilité Juranico	10'000.00	
Provision pour marchés publics	20'000.00	
<i>AUTRES FONDS ETRANGERS</i>	<u>62'061.55</u>	<u>20'098.40</u>
<b>TOTAL DES FONDS ETRANGERS</b>	<u><u>86'987.77</u></u>	<u><u>40'575.25</u></u>
Capital	25'203.12	24'924.02
Fonds de réserve générale	50'000.00	50'000.00
Fonds de réserve promotion de l'agriculture	35'000.00	35'000.00
Fonds de réserve bureautique et mobilier	10'000.00	10'000.00
Fonds de réserve économie alpestre	1'259.60	1'259.60
BENEFICE / PERTE AU BILAN	814.85	279.10
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<u><u>182'277.57</u></u>	<u><u>121'462.72</u></u>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>	<b><u><u>269'265.34</u></u></b>	<b><u><u>162'037.97</u></u></b>

## COMPTE DE RESULTAT

	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2006</b>
	<b>du 1.1.05</b>	<b>du 1.1.04</b>	<b>BUDGET</b>
	<b>au 31.12.05</b>	<b>au 31.12.04</b>	
Cotisation des membres	301'616.40	303'118.80	302'000.00
Contributions des partenaires et autres	42'625.00	45'077.35	42'000.00
Produits des travaux à des tiers	153'613.75	170'252.90	126'000.00
Autres produits	159'398.35	83'133.40	62'800.00
Marchés publics	3'705'307.15	-	93'000.00
Prélèvement sur fonds de solidarité	60'000.00		-
<b><u>TOTAL DES RECETTES</u></b>	<b>4'422'560.65</b>	<b>601'582.45</b>	<b>625'800.00</b>
Contributions à des organisations tierces	161'398.60	146'927.65	170'000.00
Salaires et charges sociales	317'552.95	296'264.70	323'000.00
Frais de séances et délégations	55'261.15	55'158.30	55'000.00
Frais de représentation et de déplacements	21'027.85	13'157.35	17'000.00
Frais administratifs et divers	154'396.65	89'795.35	59'700.00
Marchés publics	3'632'108.60		10'000.00
Marchés publics, constitution d'une provision	20'000.00		
Marchés publics, constitution d'un fonds bloqué	60'000.00		
<b><u>TOTAL DES DEPENSES</u></b>	<b>4'421'745.80</b>	<b>601'303.35</b>	<b>634'700.00</b>
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>	<b><u>814.85</u></b>	<b><u>279.10</u></b>	<b><u>-8900.00</u></b>

## FONDS DE SOLIDARITE - 2005

### **COMPTES DE PERTES ET PROFITS**

	<i>PRODUITS</i>	<i>CHARGES</i>
Dividendes et intérêts	2'102.45	
Interventions fonds		500.00
Frais bancaires		1.50
Attribution à CJA		2'081.45
Versement à fonds réserve marchés publics		60'000.00
Variations sur placements	2'582.16	
<b>Totaux</b>	<b>4'684.61</b>	<b>62'582.95</b>
<i>Diminution après affectation</i>	<i>57'898.34</i>	
<b>Pour sommes égales</b>	<b>62'582.95</b>	<b>62'582.95</b>

#### **ETAT DES AVOIRS AU 01.01.2005**

Compte épargne BCJ	3'109.90
Placements	61'867.21
Débiteurs - CJA	20'476.85

**BILAN AU 31.12.2004** **85'453.96**

#### **ETAT DES AVOIRS AU 31.12.2005**

Compte épargne BCJ	2'629.40
Débiteurs - CJA	24'926.22

**BILAN AU 31.12.2005** **27'555.62**

### **RESULTAT DE L'EXERCICE**

Bilan au 31.12.2004	85'453.96
Bilan au 31.12.2005	27'555.62
<b>Diminution après affectation</b>	<b>57'898.34</b>

## Rapport de vérification de la Commission

La Commission de vérification de la Chambre Jurassienne d'Agriculture a procédé à la vérification des comptes sur la base du rapport du bureau fiduciaire BDO Visura établi par M. André Etique et par sondages, des écritures et des pièces justificatives. La comptabilité concorde parfaitement et est tenue avec exactitude.

L'exercice 2005 boucle avec un bénéfice de Fr. 814.85. La somme totale du bilan au 31.12.2005 se monte à Fr. 269'265.34 et comporte un montant de Fr. 60'000.- provenant du fond de solidarité de l'organisation. Les fonds propres se montent au 31.12.2005 à Fr. 182'277.57 et les fonds étrangers à Fr. 86'987.77.

Les soussignés ont également contrôlé le compte de solidarité dont le solde, au 31.12.2005, se monte à Fr. 27'555.62.

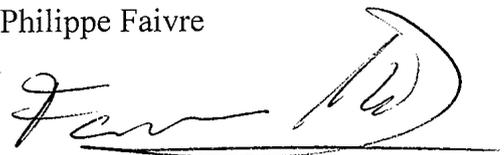
La commission de vérification remercie Messieurs Jean-Paul Lachat, Jacques Maître et Mademoiselle Stéphanie Choulat pour leur bon travail. Elle recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2005 et d'en donner des charges aux responsables.

Les vérificateurs

Eliane Gogniat



Philippe Faivre



Dominique Paupe



Courfaivre, le 31 janvier 2006